

<http://ugtg.org/spip.php?article2538>



CGOSH nou tini dwa osi

- Expressions - Déclarations -



Date de mise en lignedimanche 29 novembre 2020

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés

Considérant que la situation actuelle du CGOSH de Guadeloupe est la résultante de la décision prise par la Directrice de L'ARS, qui, par lettre en date du 05 décembre 2019 intime aux directeurs d'établissements de suspendre le versement de leur contribution au CGOSH aux motifs que la Chambre Régionale des Comptes a constaté « l'illégalité de collecte de fonds sans agrément de l'association gestionnaire des oeuvres sociales » ;

Cliquez sur le fichier PDF joint pour lire l'intégralité de la déclaration